



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 7<sup>e</sup> séance ordinaire – 27 juin 2023

32. Service de l'organisation scolaire – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2024-2027 du Centre de services scolaire de Montréal, version pour consultation

Document déposé : Sommaire exécutif CA-10-202306-32 en date du 13 juin 2023 de Mme Laurie Rivet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, aux termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le Centre de services scolaire (CSSDM) doit établir un Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (PTRDI);

CONSIDÉRANT que les articles 79 et 110.1 de la LIP précisent que le conseil d'établissement d'une école ou d'un centre doit être consulté sur la modification ou la révocation de son acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 193 de la LIP, le CSSDM doit consulter le Comité de parents relativement à l'adoption du PTRDI;

CONSIDÉRANT que, suivant l'article 211 de la LIP, le CSSDM doit consulter la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 2° d'APPROUVER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) scolaires 2024-2027 pour consultation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) à l'annexe I;
- 3° d'AUTORISER la consultation auprès du Comité de parents sur le Plan triennal de répartition et de destination d'immeuble 2024-2027 pour consultation, la liste des écoles et les actes d'établissement;
- 4° d'AUTORISER la consultation, en fonction de la situation qui prévaut, auprès des conseils d'établissements impliqués et le Comité de parents sur les potentielles modifications aux actes des établissements, notamment pour les établissements suivants :
  - École Chomedey-De Maisonneuve
  - École La Dauversière
  - École Évangéline
  - École Saint-Jean-de-Brébeuf
  - École FACE (primaire)
  - Centre Sainte-Croix
  - École des métiers de la construction de Montréal
  - École Laurier

- 5° d'AUTORISER les consultations auprès de la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et de la Communauté métropolitaine de Montréal relativement à l'adoption du PTRDI 2024-2027 pour consultation;
- 6° de MANDATER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à transmettre le PTRDI 2024-2027 pour consultation au Comité de parents;
- 7° de MANDATER le coordonnateur du Bureau de la planification et de la gestion des espaces du Service de l'organisation scolaire à soumettre le PTRDI 2024-2027 pour consultation à la Ville de Montréal, la Ville de Westmount et la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 8° de MANDATER le Bureau du secrétariat général pour faire l'avis public en conformité avec l'article 212 de la LIP.

J'atteste que la présente résolution 32 (CA-10-202306-32) fait partie du texte du procès-verbal qui sera soumis au Conseil d'administration lors de la prochaine séance ordinaire.



M<sup>e</sup> Chloé Normand  
Secrétaire générale

CN/sb